

des juges de la justice poussés par l'arbitraire. Que le gouvernement se hâte donc s'il ne sent pas à ce que l'opinion publique juge sévèrement son attitude.

### Un incident au Grand-Théâtre A LILLE

La Municipalité Lilloise fait acte d'arbitraire en interdisant la représentation des « Vautours » au dernier moment. La mentalité de M. Danchin. Vive la Liberté !

Nombre de personnes qui se sont présentées, dans l'après-midi d'hier, aux portes du Théâtre, ont été stupéfaites d'apprendre que la tournée de la « Ruche » qui devait donner le soir la représentation des « Vautours », avec conférence de Sébastien Faure, se trouvait dans l'obligation de fermer le bureau de location.

Il est noté que ce fait a déterminé en ville, une émotion, ou plutôt une enquête, dont les résultats sont une preuve éclatante de l'esprit mesquin et bêtelement sectaire de la Municipalité.

On connaît la haute valeur artistique de la pièce de M. Albert Fresquet, « pièce anti-religieuse, mais non anticléricale » comme nous l'a dit M. Schumann, chef de la Légion d'honneur, impresario de la tournée de la Ruche. La presse réactionnaire de Paris a été unanime, même, à en reconnaître les grandes qualités littéraires et à l'applaudir impartialement.

Partout la Ruche a rencontré le meilleur accueil. Les municipalités de Rouen, du Havre, d'Amiens, de St-Quentin, de Reims, de Toulouse, de Bordeaux, de Marseille, de Montpellier, etc., etc., lui ont ouvert les portes de leurs théâtres. Partout on saluait l'Art et l'Idée, nulle part on ne s'arrêtait à de basses et mesquines considérations.

Il fallait que cette tournée arrivât à Lille où le public s'apprêtait déjà à la fêter pour rencontrer chez nos municipalités le geste arbitraire et tyrannique qui consiste à faire faire brutalement ceux qui pensent autrement qu'elle.

Voici les faits : La représentation devait avoir lieu au Théâtre et tout était préparé, organisé, quand hier, M. Vigier, député de Lille, sous la signature de M. Danchin, adjoint aux Beaux-Arts, une lettre interdisant la représentation des « Vautours » au Théâtre, pour « inobservance des clauses du cahier des charges ».

En effet, un article du cahier des charges oblige la direction du Théâtre, d'arriver huit jours à l'avance, au théâtre municipal, à jouer sur la scène municipale, une pièce dont il faut indiquer les tendances et le sens général.

Mais, en pratique, cet avertissement ne se fait jamais. M. Vigier ne pouvait donc soupçonner que M. Danchin songerait à réclamer pour les « Vautours » une formalité qui ne s'est faite pour aucune espèce de tournée.

Ceux qui connaissent (et ils sont légion), l'histoire d'esprit et la haine pour toute idée d'émancipation intellectuelle, que pratique la municipalité, ne s'étonneront pas. Voici pour édification les conclusions de la lettre de M. Danchin : « Le Théâtre Municipal n'est pas fait pour des manifestations de ce genre ».

Et voilà pourquoi les Lillois n'ont pas assisté hier soir, aux « Vautours », ni à la conférence de M. Sébastien Faure. Les conseillers et les policiers du tsar de toutes les Russies n'agiraient pas autrement que MM. Ch. Desballe, Danchin et consorts.

### Le drame de la rue de Boufflers A LILLE

M. Coupillaud, juge d'instruction, a interrogé hier et confronté de nombreux témoins avec Noiron, qui le 4 mai dernier, rue de Boufflers, tua sa femme Léonie Coupillaud d'un coup de couteau au cœur dans un violent accès de jalousie.

Le magistrat a d'abord entendu la femme Caron, née Thoury, la cabaretière du 91 de la rue de Tournai, où la victime était employée et avait été surprise par son mari au moment où elle sortait d'une chambre dans laquelle se trouvait un individu, devenu inconnu.

Ce fut ensuite le tour de Mme Ballet, cabaretière rue de Boufflers, la propriétaire des époux Noiron, puis l'agent Leclercq, à qui l'assassin alla se constituer prisonnier. La Blancpain, chez qui se passa la scène le matin avant le crime fut également entendue ainsi que Mme veuve Godotroy, lessiveuse, demeurant rue des Guinguettes, qui se trouvait en journée chez Mme Ballet et donna des détails sur la scène du drame.

Les dépositions les plus intéressantes furent celles de la femme Caron et de l'agent Leclercq. Ce dernier est le policier qui, recueilli de la rue de Tournai, expulsa Noiron qui venait de gifler sa femme qu'il avait surprise avec un individu. L'agent constata la présence dans la cuisine d'un chapeau et d'un parapluie d'homme.

On se souvient que la cabaretière présentait à ces objets appartenant à un individu venu avec l'agent.

Interrogé sur ce point, ce dernier affirma qu'il n'était entré avec personne et ajouta même que la cabaretière avait disparu quelques instants, avec l'intention probable de prévenir le client au premier étage.

Sur l'insistance du magistrat, la cabaretière après s'être fait prier, s'écria, furieuse : « Eh bien ! s'il y avait un homme, c'est mon affaire ! »

Après avoir confronté Noiron avec ces divers témoins, le magistrat a remis la continuation de son instruction à quelques jours.

### Congrès des Gardes Champêtres à Touroing

Dès neuf heures du matin, mardi, le Café de l'Europe, rue Louis-Léclercq, regorge de gardes champêtres qui sont venus de tous les points de la France, pour assister au troisième Congrès des gardes-champêtres qui doit avoir lieu à l'Académie de musique, sous la présidence de M. Dron, député-maire. Il y a environ trois cents qui, à neuf heures et demie, se forment en cortège et vont saluer M. Dron, à son domicile rue des Plats.

De là, les congressistes se dirigent vers l'Académie de musique où doit avoir lieu le congrès. Les gardes prennent place dans la grande salle du rez-de-chaussée que M. Salambien, adjoint au maire, met à leur disposition.

M. Trigant-Geste, secrétaire général de la Préfecture de la Vienne, vice-président de la commission permanente des gardes champêtres, nommée au Congrès de 1903, prend la parole.

Il adresse un mot de reconnaissance à M. Dron, pour le projet de loi qui a été étudié au Congrès de 1903 et déposé sur le bureau de la Chambre des députés, le 3 avril 1906.

M. Trigant vient ensuite à la distribution de la besace. Il va y avoir, dit-il, deux commissions qui élaboreront des rapports sur les questions à discuter en assemblée générale.

Ces questions seront les suivantes : 1. Question du Conseil départemental de la sûreté ; 2. suppression de l'affirmation des procès-verbaux ; 3. traitement minimum et en rapport avec l'étendue de la commune et la population ; 4. garantie de stabilité de la fonction ; 5. question du costume, des armes ; 6. demi-tarif sur les chemins de fer ; 7. franchises postales ; 8. assurance des gardes champêtres dans les combats ; 9. La besace est alors distribuée entre deux commissions formées séance tenante.

A ce moment, M. Dron entre dans la salle et les dernières dispositions sont prises pour faciliter et activer les travaux du Congrès.

M. Dron engage les congressistes à se dépêcher afin qu'ils puissent profiter de la journée de mercredi en visites de la ville et de l'Exposition.

Les deux commissions se rendent alors dans les salles qui leur sont réservées et se mettent à l'ouvrage.

Les bureaux sont ainsi constitués : 1. Commission, — Président, M. Lefebvre, de Meurchin (P.-d.-C.) ; assesseurs, MM. Fauquemont, de Hérin (Nord) ; Despret, de Avion (P.-d.-C.) ; Orin, de Saint-Sauveur, (Somme) ; Wautier, de Hautru (Nord). 2. Commission, — Président, M. Brunin, d'Halluin (Nord) ; assesseurs, MM. Monin, d'Authie (Nièvre) ; Nideri, de Charry (Seine-et-Marne) ; Vanvooren, de Marca-en-Barcuil, (Nord) ; Hocq, de Seclin (Nord).

Après avoir échangé quelques rapports sur les questions à l'ordre du jour, les commissions se séparent. Il est midi et demi.

SEANCE PLENIERE A deux heures et demie a lieu une séance plénière dans la grande salle du rez-de-chaussée de l'Académie de musique. Sur l'estrade prennent place MM. Dron, député-maire ; Trigant-Geste, Lorient, conseillers généraux des membres présents de la commission de permanence élue au Congrès de 1903.

Après quelques mots de M. Dron, qui prie M. Trigant-Geste de prendre la présidence effective du Congrès, de M. Lorient, conseiller général et de M. Trigant-Geste, M. Duport, garde de Mouvaux, président de la Fédération des gardes champêtres du Nord prend la parole. Il adresse la bienvenue aux congressistes, il explique le but du Congrès et parle des revendications présentes. Après quoi, l'ordre du jour est abordé.

Les articles du projet de loi passent en discussion.

Nécessité des gardes champêtres. — Ce projet vise la modification de plusieurs dispositions de la loi de juillet 1854, et notamment l'article 102, relatif à la nomination des gardes champêtres.

Cet article 102 est ainsi modifié : « Les gardes champêtres sont nommés par le maire ; ils doivent être agréés et commissionnés par le sous-préfet ou par le préfet dans l'arrondissement du chef-lieu. Le préfet ou le sous-préfet devra faire connaître son agrément ou son refus d'agréer dans le délai d'un mois.

Lorsqu'il s'agira d'un agent commun à deux ou plusieurs communes, cet agent sera nommé par les maires de ces communes qui s'entendront entre eux à cet effet. A défaut d'accord, le garde sera nommé par le préfet.

Les gardes champêtres doivent être assermentés. Ils peuvent être suspendus par le maire, mais lorsqu'il s'agira d'un garde commun à plusieurs communes, la mesure disciplinaire ne pourra être prise qu'après entente entre les maires de ces communes intéressées.

La suspension ne deviendra définitive qu'à plus beau... Mais je pensais que, du moins, tu aurais toujours, près de toi, une affection sincère et dévouée.

près avis du Conseil départemental de la sûreté. La suspension ne pourra durer plus d'un mois. Le préfet seul peut révoquer les gardes champêtres, mais la révocation ne peut être prononcée qu'après avis du Conseil départemental de la sûreté.

En dehors de leurs fonctions relatives à la police rurale, les gardes champêtres sont chargés de rechercher, chacun dans le territoire pour lequel il est assermenté, les conventions aux règlements et arrêtés de police municipale. Ils dressent des procès-verbaux pour constater ces contraventions.

Cet article est adopté.

Conseil départemental de la Sûreté. — M. Lefebvre, garde champêtre à Meurchin (P.-d.-C.), donne lecture d'un rapport concernant la nécessité de la création d'un Conseil départemental de la Sûreté. L'article 2 du projet est adopté.

Traitements. — M. Hocq, garde champêtre à Seclin, donne lecture d'un rapport concernant les traitements des gardes champêtres. Dans son rapport, M. Hocq propose les traitements minimum suivants : 4e classe, 150 francs ; 3e classe, 120 francs ; 2e classe, 100 francs ; 1re classe, 75 francs par mois. D'aucuns proposent d'augmenter de 30 francs les traitements portés par le projet ou d'accorder une indemnité de résidence à certains gardes.

Une longue discussion s'engage sur la question des traitements. Aucune décision fixe n'est prise.

Affirmation des procès-verbaux. — M. Durit, garde champêtre de Houplin (Nord), lit un rapport réclame la suppression de l'affirmation des procès-verbaux des gardes champêtres.

Le projet de loi comporte cette question dans son article 4 ainsi conçu : Article 4. — L'affirmation des procès-verbaux des gardes champêtres communaux n'est plus obligatoire. L'article 10 de la loi du 30 août 1905, l'article 1er de la loi du 6 octobre 1905, l'article 11 de la loi du 28 février 1905, sont abrogés.

Adopté. La séance est levée à cinq heures et demie et renvoyée à ce matin, à huit heures et demie. A l'issue du Congrès, les congressistes se sont rendus à l'Exposition qu'ils ont visitée.

### Election Cantonale à Carnières Victoire Socialiste

Dimanche 4 mai dans le canton de Carnières le scrutin pour l'élection d'un conseiller municipal a eu lieu dans le canton de Carnières. Le Parti socialiste avait désigné comme candidat le citoyen Jules Derieux, conseiller municipal à Avesnes-les-Aubert. Les radicaux avaient désigné comme candidat M. Wautremez, adjoint au maire de Beauvais. Voici le résultat de l'élection par communes :

AVESNES-LES-AUBERT. — Derieux, 633 voix. — Wautremez, 226 voix.

BEAUVAIS-EN-CAMBRESIS. — Derieux, 411. — Wautremez, 334.

BETHENCOURT. — Derieux, 154. — Wautremez, 88.

BEVILLERS. — Derieux, 210. — Wautremez, 65.

BOISSERIES. — Derieux, 50. — Wautremez, 44.

CARNIÈRES. — Derieux, 170. — Wautremez, 50.

CATTENIERES. — Derieux, 125. — Wautremez, 118.

ESTOURMEL. — Derieux, 26. — Wautremez, 47.

FONTAINE-AU-PIRE. — Derieux, 221. — Wautremez, 232.

QUIEVY. — Derieux, 323. — Wautremez, 213.

RUEUX-EN-CAMBRESIS. — Derieux, 233. — Wautremez, 193.

SAINT-AUBERT. — Derieux, 138. — Wautremez, 102.

En résumé, en ajoutant aux voix ci-dessus quatre autres communes, on obtient le total de 472 suffrages qui ne sont pas entrés en compte dans le calcul de la majorité.

Eh bien, quel qu'en dise notre confrère, nous considérons cette élection cantonale comme une véritable victoire socialiste. Alors qu'aucune proposition n'avait été faite dans le canton de Carnières, aux dernières élections législatives, le citoyen Guelton, candidat du Parti socialiste, obtint 1.814 voix sur 2.497 à M. Le Roy, radical, et 3.814 à M. Deligne, réactionnaire. C'était presque un succès. De plus, si l'on considère que le citoyen Guelton fut un inconnu pour les électeurs de ce canton, on est en droit d'espérer pour un candidat pris dans le périmètre de la localité un plus grand nombre de suffrages. C'est ce qui est arrivé dimanche dernier.

Le citoyen Jules Derieux, conseiller municipal à Avesnes-les-Aubert et secrétaire général de l'Union régionale des Syndicats ouvriers tisseurs, a recueilli sur son nom 2.235 suffrages alors que le candidat radical en obtint 229.

Le ressort de cette élection, malgré le Progrès du Nord, que le canton de Carnières est définitivement acquis au socialisme, et que lorsque des sections de propagande seront créées dans ces localités du Cambresis, inflexibles de réaction, ce n'est plus avec quelques centaines de voix de majorité que les prochaines élections le candidat socialiste sera élu, mais avec des milliers de voix. C'est un encouragement et un pressing pour les luttes futures.

### Dernière Heure LA DOUMA

Les interpellations. — Le gouvernement et les paysans. — La famine en Russie. — La Douma accepte l'interpellation. — Les crimes de l'administration tsariste.

Petersbourg, 20 mai. — La séance est ouverte à 12 h. 5. Le président lit une proposition d'urgence concernant les ministres de la Douma, demandant à interpellier le président du conseil des ministres sur des télégrammes adressés à l'empereur et publiés au « Messager officiel », excitant une partie de la population contre l'autorité et insultant l'institution législative suprême.

L'interpellation demande que a été le but de la publication de ces télégrammes offensant la dignité de la personne à laquelle ils ont été envoyés.

M. Stakhovitch demande que la phrase relative à l'offense de la dignité de l'empereur soit enlevée.

Le comte Heyden adhère à l'avis de M. Stakhovitch. Il dit que l'empereur est hors de cause. L'interpellation ne saurait s'adresser qu'aux ministres. Elle ne doit pas toucher à l'empereur.

La Douma accepte l'interpellation. Ses auteurs consentent à exclure l'allusion à l'empereur.

On passe ensuite à la discussion de l'interpellation sur la famine.

L'activité des autorités locales entravant l'assistance privée dans les villages qui souffrent de la famine, plusieurs députés protestent avec véhémence contre la décision du gouvernement qui a refusé l'assistance aux paysans qui participent aux troubles agraires.

Les débats relatifs à l'interpellation sur la famine deviennent plus animés.

M. Sedenjkoff, représentant des cosaques, déclare que toutes les interpellations sont inutiles, si le ministère continue à agir. Il faut répéter, avec l'insistance de Caïon dans les affaires de Carthage : « Démisionnez ! »

Le comte Heyden juge inepte tant de méfiance avant que les faits aient pu être vérifiés.

Rosenbaum parle des crimes de l'administration, qui il qualifie d'assassinats.

Le député paysan Losseff, de Tambow, prononce un discours violent.

« La Russie, dit-il, subit un châtiment pour les péchés du peuple. Jadis, à Jérusalem, à l'époque du Christ, une partie des habitants refusait la pacification du pays. De même l'administration russe refuse de pacifier la Russie et la fait souffrir de la famine. »

Le président rappelle l'orateur à l'ordre.

L'ouvrier socialiste Mikhaïlchenko monte à la tribune.

« Le gouvernement, dit-il, est le seul coupable des désordres agraires. Il faut le citer devant le tribunal. »

Le président sonne. L'orateur continue.

Le groupe nouveau des autonomistes comprend 125 députés catholiques, Israélites et musulmans appartenant aux Ukraines de l'ouest ou aux régions du centre peuplées de mahométans. Les membres appartiennent à tous les partis politiques ; il manque jusqu'à présent de consistance en ce qui concerne la lutte politique, menée par la Douma contre le ministère.

Le parti du travail n'est pas encore définitivement constitué, mais la rédaction de son programme est très avancée. Jekine et Aladine restent les leaders du groupe ; leurs revendications dépassent de beaucoup en étendue celles des paysans et les rapprochent plutôt des « cadets ».

Le petit groupe de l'extrême-gauche sera conduit à se séparer à la fois du parti du travail et des paysans.

La constitution d'une représentation polonaise spéciale à l'intérieur de la Douma pose de nouveau la question de l'autonomie polonaise au point de vue de la politique extérieure de l'empire. Les relations nouées par les députés polonais nationalistes avec le « kolo » polonais du Reichsrath autrichien ont été le gouverneur général de Varsovie le général Skalon, qui adresse à Pétersbourg rapport sur rapport et dénonce une soi-disant agitation tendant à la restauration du royaume polonais.

### Inauguration du tunnel du Simplon

Les Fêtes de Lausanne, de Genève, de Milan, et de Gènes. — Villes pavées. — Foule énorme. — Grandes manifestations italiennes.

Lausanne, 20 mai. — C'est hier qu'ont commencé les fêtes de l'inauguration du tunnel tantôt à Genève et à Montreux, mercredi à Sion et à Milan, et qui se termineront samedi à Gènes — véritable promenade triomphale italo-suisse ! Jamais, de mémoire d'homme, on n'a vu en Suisse pareille débandade de dîners, de réceptions, de discours et de voyages.

Lausanne s'est parée de drapeaux de guirlandes, d'arcs de triomphe. La décoration est riche et variée. Certaines rues sont transformées en tunnels où l'on ne voit que des verdure auxquelles on accède par des portails monumentaux. Il y circule une foule énorme, car on évalue à près de 50,000 le nombre de personnes qui sont arrivées de la campagne ; la population de la ville est doublée, et il n'y a pas ce soir une seule chambre disponible à Lausanne, ni dans les hôtels, ni chez les particuliers.

Toute une foule alerte, joyeuse, se presse dans les arènes principales, sur le passage du cortège. Les Italiens, en majorité, ont un teuto historique où il y a un peu de tout et notamment de fort beaux costumes. Les gens de quelques siècles défilent devant nous, à cheval, en char, en charrette, en chariot, en radeaux qui met en valeur la richesse de leurs atours. La partie la plus originale est celle qui est consacrée aux moyens de transport, et où l'on voit figurer l'antique diligence, la première automobile et finalement l'automobile. Partout des vivats accueillent le cortège.

Les Lausannois ont érigé au centre de leur vieille ville un palais de style florentin, dit palais de Rumine, dont les hardis clochons et les tours élancées ont été décorés de familles aux Italiens qui sont débarqués cet après-midi. C'est là que se rendent les invités, vers six heures. Le banquet les y attend mais auparavant ils assistent au défilé du cortège.

Les groupes groupés sur le grand escalier : au centre, M. Forrer, président de la Confédération, et ses collègues du Conseil fédéral, saluent successivement les hôtes italiens. M. Guicciardini, ministre ou plutôt ex-ministre des affaires étrangères, et M. Pantana. Les mains se serrent cordialement tandis que du cortège partent de fréquents « Evviva l'Italia ».

Le défilé dure longtemps et on se met à table dans la grande salle du palais Rumine avec une heure de retard. Qu'importe ? Le menu est royal et les vins exquis. Au dessert M. Forrer prononce un toast en l'honneur de son peuple.

M. Guicciardini répond en portant la santé de la Suisse et de son président. Les deux toasts sont applaudis frénétiquement.

A GENEVE. Genève, 20 mai. — Ce matin le temps est radieux. Deux bateaux pavés ont conduit les invités de Lausanne à Genève. A Ouchy, des fillettes des écoles font la haie sur notre passage. A neuf heures, les bateaux s'ébranlent aux sons de la marche royale italienne. Le canon tonne, de longs vivats partent de la foule.

Par cette claire et radieuse matinée la ligne des Alpes de Savoie est un féerique spectacle. A onze heures, nous arrivons en vue de Genève ; toute une flottille entoure nos bateaux qui entrent dans la rade au milieu des vivats de la foule, du son des cloches de Saint-Pierre, du canon et des fusées.

Au débarcadère, le conseiller d'Etat Vincent salue MM. Forrer et Guicciardini, puis a lieu une charmante cérémonie. Des jeunes filles en blanc, gracieusement groupées sous un arc de verdure, couronnent des mineurs du Simplon pendant que la marche royale alterne avec l'hymne national suisse. La foule éclate en interminables vivats. Les invités se rendent au banquet.

Au dessert M. Fazy, président du gouvernement de Genève, porte le toast à la Confédération et à l'Italie. Il célèbre les hommes qui ont réalisé le percement du Simplon et rappelle au souvenir de M. Forrer l'honneur du Gothard. A l'issue de la nouvelle ligne, con-

duit-il, réaliser complètement les espérances que nous méritons en elle !

M. Combes répond en vantant le mouvement de concorde et de rapprochement entre les peuples dont le percement du Simplon est l'instrument.

### Les élections à la Réunion.

Paris, 20 mai. — On vient de recevoir au ministère le résultat des élections législatives à la Réunion.

Première circonscription. — M. Damparville, 7540 ELU. M. Aubert, député sortant ne se représente plus.

Deuxième circonscription. — M. de Mahy, 8088 ELU. M. Brunel, démocrate, 2530.

### Les élections belges

Bruxelles, 20 mai. — Il était exactement 2 heures du matin lorsque le résultat officiel de scrutin pour l'arrondissement de Bruxelles a été proclamé en la salle gothique de l'hôtel de ville par M. le président Dequenne.

Les curieux étaient parvenus à connaître par quelques paysans venus pour connaître le sort réservé à M. Hellinx, bourgmestre de Koekelberg. Les autres curieux étaient des journalistes venus là par devoir professionnel.

Le bureau principal qui avait suspendu ses opérations dimanche, renaît à commencer le recensement des chiffres du scrutin lundi à 1 heure de l'après-midi. Il n'est point de travail plus laborieux que celui-là. Environ trente fonctionnaires et employés en sont chargés et l'on choisit pour cette besogne les meilleurs calculateurs.

Voilà le résultat officiel. Il y avait vingt-et-un députés à élire ; huit listes étaient en présence avec 109 candidats. Trois d'entre elles seulement ont atteint le diviseur électoral, les cinq autres ont donc été écartées. Le diviseur électoral était 11.544.

Liste numéro 7 : Libéraux-unis. Chiffre électoral, 80.176 ; total des votes de liste, 76.290. Les libéraux-unis ont les 2e, 5e, 7e, 12e, 14e, 16e et 19e sièges.

Les votes de préférence se sont répartis ainsi : MM. Huysmans, 350 ; Paul Janson, 844 ; Hyman, 679 ; Féron, 130 ; Lepage, 893 ; Lecomte, 2.383 ; Monville, 438 ; Prick, 490 ; Wesenbeck, 1.600 ; Odenkoven, 54 ; Klueber, 429 ; Paul-Emile Janson, 300 ; Vandenbrun, 2.918 ; Vander Elst, 95 ; Richard, 126 ; Moreau, 219 ; Delleur, 124 ; Maaele, 120 ; Wouters, 179 ; Fuiseron, 505 ; Crick, 735.

Sont élus : MM. Huysmans Louis, Janson Paul, Hyman Paul, Féron Emile, Lepage Léon, Lecomte Georges sortant, et Monville Alfred, nouvel élu.

MM. Cocq, Wesenbeck, Hermans Dumont, Vlebergh, De Caluwé et Jenneson sont élus députés suppléants et obtiennent respectivement 226, 275, 37, 97, 31 et 1.546 votes de préférence.

Il reste une dizaine de socialistes, à cinq sièges qui décrochent les 3e, 8e, 13e, 15e et 21e sièges. Les élus sont Vandervelde, Bertrand, Delporte, Delbaste et Meysmans, députés sortants.

Le chiffre électoral de la liste numéro 6 est de 57.720, le total des votes de liste est de 53.127. Les votes de préférence se sont répartis ainsi : Vandervelde, 1.365 ; Bertrand, 692 ; Delporte, 98 ; Delbaste, 412 ; Meysmans, 316 ; Huysmans, 419 ; Grimard, 331 ; Comardy, 140 ; Fischer, 88 ; de Bronckere, 68 ; Pladet, 49 ; Dewilde, 236 ; Demagat, 43 ; de Saint-Moulin, 37 ; Matthey, 67 ; Verheyndt, 100 ; Baek, 40 ; Gelders, 214 ; Pharazy, 110 ; de Kock, 20 ; de Kock, 22.

Sont élus députés suppléants : Huysmans qui obtient 51 voix de préférence ; Comardy, 41 ; Fischer, 14 et Macs, 29.

Les catholiques, liste numéro 2, obtiennent 9 sièges. Le chiffre électoral de leur liste est de 109.590 suffrages ; total des votes de liste, 117.992.

Les mandats qui leur sont émis sont les 1er, 4e, 6e, 9e, 11e, 13e, 15e, 18e et 20e sièges.

Sont élus : MM. Nerinckx, de Coster, Renkin, Carton de Wiart, Colfs, Vander Linden et De Lanisheere, députés sortants.

Nouveaux élus, M. Hellinx, bourgmestre de Koekelberg, et M. De Boe, qui est élu 1.963, et M. Watwermann.

Les gains de l'opposition. Le bilan de l'élection se traduit, pour l'opposition, par le gain d'un siège libéral à Bruxelles, à Anvers, à Dinant, et d'un siège socialiste à Namur et Courtrai, soit cinq sièges. Seulement l'opposition, perdant le siège de M. l'abbé Daens, il reste un gain final de quatre sièges.

La majorité cléricale de la Chambre qui était de vingt voix avant l'élection, est tombée à douze, comme elle l'était en 1903. Voici comment se répartissent aux élections législatives de 1902 les votes de liste : catholiques, 73,488 ; libéraux, 50,870 ; socialistes, 53,879 ; démocrates, 8,771 ; indépendants, 8,977.

En tenant compte des chiffres officiels de 1902, les différences sont donc les suivantes : Catholiques, en plus, 3,605 ; socialistes, en moins, 752 ; démocrates, en moins, 2,074 ; indépendants, en moins, 1,271 et libéraux, en plus 25,390.

### Bonheur des Autres GRAND ROMAN CONTEMPORAIN PAR PAUL ROUGET

TROISIEME PARTIE VII

#### Impossible amour !

« Vous savez ce qu'il advint par la suite. Les journaux de la contrée relatèrent le drame... On crut que, par eux, des parents de cet enfant seraient avertis, feraient une réclamation... »

« Il n'en a rien été... personne n'est venu s'en occuper... personne n'est venu s'en occuper... »

« Personne n'a écrit... personne n'est venu s'en occuper... personne n'est venu s'en occuper... »

« Personne n'a écrit... personne n'est venu s'en occuper... personne n'est venu s'en occuper... »

« Tu souffres, malheureux enfant !... Atrocement, père, tout à l'heure encore, je faisais un beau rêve... que je supposais réalisable... Je croyais posséder un nom, une famille, un père qui... s'il pouvait dévaler sur moi, je me rendrais tout à fait égal à lui avec le comte Ledka... lui demander pour moi la main de sa fille... Et voici que ce rêve s'écroule lamentablement... Voici que j'apprends que je n'ai pas connu mon père et ma mère, dont un accident affreux m'a séparé, non père et ma mère qui me cherchent et me pleurent peut-être... Voici que j'apprends que je n'ai pas d'état civil... pas de pays... pas de foyer... et qu'aucune espérance ne m'est plus permise.

« Vasski considérait avec pitié le malheureux dont le désespoir était effrayant. Son visage rude, sévère, s'adoucisait.

« Il passa son bras sous celui de Boris qu'il entraîna sur le chemin.

« Tu dors, s'écria-t-il à peu... comment les